Cadres juridiques : législation, réglementation et application dans le Bassin du Congo

Atelier Thématique 1 – PFBC : Conférence sur la criminalité environnementale et le conflit homme-faune
10 juillet 2025 – Libreville, Gabon

Clotaire NYAYE

Directeur des Affaires Juridiques, One Forest Youth Initiative (OFYI)

Secrétariat Permanent du One Forest Youth Initiative

Sommaire

Introduction

2. Diversité juridique nationale

3. Fragmentation institutionnelle

4. Cadres régionaux (COMIFAC – CEEAC – CEMAC)

5. Transposition du droit international

6. Mise en œuvre des conventions

7. Vulnérabilités du système juridique

8.Accès à la justice environnementale

Conclusion

Copyright
© 2025 One Forest Youth Initiative
Ancien Sobraga, Libreville, Gabon.
www.oneforestyouthinitiative.org
oneforestyouthinitiative@gmail.com

TOUS DROIT RESERVÉ

Introduction

Criminalité

Défi global, complexe et évolutif

Bassin du Congo

Richesse écologique + Forte vulnérabilité

Cadres juridiques

Lois et règlements, conventions internationales

Introduction

Objectif : Diagnostiquer les forces, faiblesses et enjeux de mise en œuvre

Problématique : Comment garantir l'efficacité et la cohérence des dispositifs juridiques dans un contexte transnational ?

I. Diversité juridique nationale

9 Etats du Bassin

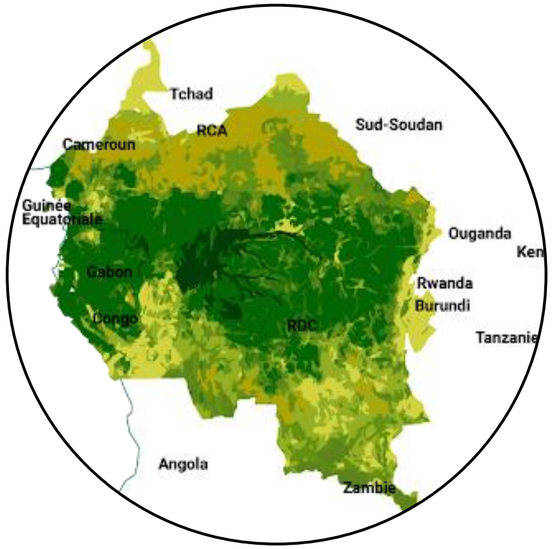

- **Législations variées, parfois vieillissantes ;**
- **Codes forestiers, lois environnementales, textes sectoriels ;**

Exemples :

- **RDC :** Loi n°011/2002, Loi n°14/003, Loi sur l'eau et hydrocarbures
- **Congo :** Loi n°33-2020, Loi faune, Loi autochtones
- **Cameroun, Gabon, RCA, Burundi, Rwanda, Ouganda :** textes actualisés et disparates

II. Fragmentation institutionnelle

Répartition sectorielle : Environnement / Justice / Douanes / Mines

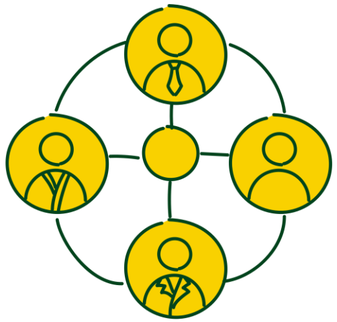

Faible coordination : incohérences et conflits normatifs

II. Fragmentation institutionnelle

Études clés

- **Prof. Bokona Wiipa :** pollution minière transfrontalière
- **Oumba (Limoges) :** conflits entre lois forestières et environnement
- **Assembe Mvondo :** traité de Brazzaville peu mobilisateur
- **Kihangi Bindu :** chevauchement ministériel sans arbitrage

IV. Cadres régionaux (COMIFAC - CEEAC - CEMAC)

Plan de convergence – diplomatie environnementale

Intègre les enjeux dans sécurité et gouvernance territoriale

Appui économique et régulation des échanges

Limites :

- Pas de juridiction régionale
- Instruments = soft law sans contrainte juridique
- Application partielle et inégale selon les États

V. Transposition du droit international

Conventions ratifiées :

CITES (1973), CDB (1992), BRS (1989–2001)

Failles d'intégration :

- Textes d'application absents
- Définitions juridiques non harmonisées
- Contradictions entre lois sectorielles (ex. : mines vs biodiversité)

VI. Mise en oeuvre des conventions

Formation douanière insuffisante, absence de bases de données

Convention sur la diversité biologique

Plans d'action obsolètes, biodiversité peu intégrée

BRS CONVENTIONS

Conventions techniques mal connues, contrôles faibles

Exemples : ivoire au Cameroun, perroquets gris exportés en RDC, déchets électroniques à Douala

VII. Vulnérabilités du système juridique

Coordination interinstitutionnelle limitée

Manque de ressources (personnel, matériel, laboratoires)

Corruption = sanctions non appliquées, contournement des lois

Inégalités territoriales = zones rurales sans surveillance

VIII. Accès à la justice environnementale

Fondements

Charte africaine

Principe 10 de Rio

Obstacles

- Distance physique des juridictions
- Non-reconnaissance du droit coutumier
- Agents de terrain sans protection légale

Outils internationaux

(ICCWC, GUARD, IWT Fund) : peu accessibles localement

Conclusion

“Le droit existe, mais son impact reste fragile et inégalitaire.”

- Urgence d’une gouvernance inclusive, coordonnée, décentralisée
- Repenser l’environnement comme un droit vivant, partagé et défendu
- Engagement collectif : États, sociétés civiles, chercheurs, partenaires

“La terre ne nous appartient pas, nous l’empruntons à nos enfants.”

—Proverbe africain

Je vous remercie !